

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 13 MAI 2016

Les élus se sont retrouvés en mairie, pour la troisième séance du conseil municipal de l'année 2016, le vendredi 13 mai. De 20h à 22h, les 14 élus présents sur les 15 en exercice ont examiné les points inscrits à l'ordre du jour.

Richard WELKER, conseiller, était absent.

Avant la séance, ils ont découvert de 19h30 à 20h le nouveau parking en face de la mairie. Afin de finaliser cette réalisation, il faudra encore :

- Réaliser le marquage au sol et la signalétique correspondante ;
- Enherber la surface arrière et planter des arbustes ;
- Aménager les deux espaces à l'avant avec des éléments minéraux et des plantations.

Lors de la séance, les décisions suivantes ont été prises.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Le compte-rendu affiché en mairie le mardi 5 avril 2016 concernant la séance du mardi 29 mars 2016 et transmis aux élus ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité et les conseillers qui avaient pris part à la réunion signent le procès-verbal des délibérations.

II – INVESTISSEMENT 2016 : EXAMEN ET APPROBATION DE DEVIS

Le budget primitif 2016 prévoit plusieurs dossiers d'investissement. Afin qu'ils puissent aboutir, des devis ont été demandés et il s'agit de les examiner et de choisir les entreprises qui auront à les réaliser.

Pour le jardin de Kruth

Les travaux d'aménagement vont démarrer la semaine prochaine et devraient durer un mois. Ils seront suivis par un comité de pilotage. Lorsqu'ils seront achevés, il faudra mettre en place les structures pour les aires de jeux. La commission «Communication et Service à la population» a examiné les offres provenant de 3 entreprises : SATD de Russ (67), KOMPAN de Dammarie-les-Lys (77) et HUSSON de Lapoutroie (68).

Proposition est faite de retenir l'offre la mieux-disante provenant des établissements HUSSON de Lapoutroie pour un montant de 19 278.80 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, entérine cette proposition.

Le type de bancs et leur nombre seront choisis ultérieurement, après renégociation des prix.

Pour l'armoire ignifuge

Afin que les registres de l'Etat Civil, les délibérations et les documents administratifs importants (sous forme papier ou informatique) soient mieux sécurisés et surtout protégés contre le feu, il avait été décidé d'acheter une armoire ignifuge.

Après examen des offres provenant de plusieurs fournisseurs, le conseil municipal décide d'acquérir une armoire ignifuge de dimension 1964 mm x 1064 mm x 491 mm auprès de BJÄRSTAL de Bailly-Romainvilliers (77) pour un coût de 2 600 € HT.

Pour l'école numérique rurale

A ce jour, les trois classes de l'école élémentaire utilisent des ordinateurs portables qui sont ponctuellement connectés à l'internet par un réseau wi-fi.

Le matériel «Ecole numérique rurale» dont l'achat bénéficie d'une subvention de l'Etat de 20 % se compose :

- d'un ordinateur central relié de façon filaire à un tableau blanc numérique interactif,
- d'ordinateurs portables reliés à l'internet par un réseau wi-fi.

La pertinence de cet achat informatique a déjà été discutée et afin que les élus puissent prendre une décision, les informations suivantes leur sont fournies :

- l'utilisation des portables reliés à l'internet est estimée par les enseignantes à 4 heures par semaine,
- la réponse de Madame l'Inspectrice de l'Education nationale quant à l'utilité de cet outil a été diffusée à tous les conseillers,
- la puissance des ondes émises par un réseau wi-fi devrait varier entre 0.07 et 0.19 v/m, cela est à mettre en parallèle avec la puissance des ondes émises par un relais de téléphone mobile (0.1 et 0.3 v/m à Kruth) ou par un téléphone sans fil utilisant une base (0.5 à 0.6 v/m). Mesures données à titre indicatif, sachant qu'elles dépendent aussi de la distance entre l'émetteur et le récepteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 11 voix sur 14, (3 abstentions) d'acheter le matériel informatique pour «l'école numérique rurale» auprès de l'entreprise Planète Computers de Fellingring pour un montant HT de 12 900.83 € (15 481.00 € TTC).

Si une salle de classe devait se libérer dans les années à venir, les élus proposent d'étudier la pertinence d'en faire une salle dédiée à l'outil informatique, ce qui permettrait de faire toutes les liaisons en filaire.

Pour le trottoir, rue du Bourbach

Concernant les travaux de pose d'enrobés, rue du Bourbach, au niveau de la propriété n° 4 appartenant à M. Antoine REIBEL, les élus décident par 9 voix sur 14 (4 contre et 1 abstention) de faire réaliser ces travaux. L'offre de l'entreprise ROYER Frères de Moosch pour un coût HT de 2 626.30 € soit 3 151.56€ TTC est retenue.

Pour la signalétique du nouveau parking

Il s'agit de réaliser les marquages au sol pour délimiter les places de stationnement, avec un emplacement PMR. Il faudra aussi la bande stop et sa signalétique verticale. Dans l'immédiat il n'y aura pas d'emplacement spécifique pour des vélos.

Des trois offres faits par Signature, Kangourou et Amex, c'est la société Signature de Colmar qui est la moins-disante. Son offre de 786 € HT est retenue.

Pour un abri à bois au Strass

Afin que le bois nécessaire au chauffage hivernal du chalet du Strass soit stocké dans de bonnes conditions, les « Jeunes Retraités Actifs de Kruth » souhaitent réaliser un abri, exclusivement en bois. Les élus sont favorables à ce projet et encouragent cette équipe de bénévoles. Ils décident l'achat des fournitures nécessaires pour un coût de 791.48 € HT (949.78 € TTC).

III – VENTE DE TERRAINS : VALIDATION DES PV D'ARPENTAGE

Monsieur le Maire, Claude WALGENWITZ, partie prenante dans le dossier confie la présidence de la séance pour ce point à Jean-Paul HALLER, 1^{er} adjoint. Il quitte la salle.

Lors de la séance du lundi 12 octobre 2015, le conseil municipal avait finalisé le plan d'ensemble pour la parcelle communale section 4, n° 28, située 58 grand'rue, en face de la mairie et des écoles avec :

- la création d'un parking pour permettre un stationnement cohérent dans le centre du village,
- la vente à deux propriétaires riverains d'une surface qui avait été définie sur le plan.

L'entreprise chargée des travaux a été retenue lors de la réunion du vendredi 5 février 2016.

Les conditions financières ayant été acceptées par les demandeurs et un compromis de vente ayant été signé, l'arpentage a été réalisé.

Ainsi,

- la famille Jean NILLY, demeurant 60 grand'rue 68820 KRUTH obtient une surface de 1.10 ares (parcelle 247/28),
- la famille Claude WALGENWITZ, demeurant 1 rue de l'église 68820 KRUTH obtient une surface de 0.70 ares (parcelle 246/28),
- La commune conserve la parcelle 245/28 d'une surface de 5.56 ares.

Le conseil municipal, par 13 voix sur 14, valide ce procès-verbal d'arpentage dressé le 4 avril 2016 et qui a été certifié par le service du cadastre le 25 avril 2016.

Le dossier sera transmis au notaire pour l'établissement des actes de vente.

Le point financier est présenté. Les recettes pour la commune seront de 15 189€, dont :

- pour la vente des terrains : 7 590€ et 4 830€,
- pour la participation à la clôture : 1 582€ et 1 187€.

IV – BATIMENTS COMMUNAUX : OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET D’EAU

Lors des dernières réunions des référents climat qui ont eu lieu au Pays Thur Doller en mars et en mai 2016, a été évoquée une action concernant des bâtiments communaux.

Karine JUNG, référente climat pour la commune la présente.

Les bâtiments communaux sont consommateurs d’électricité, de gaz naturel, d’eau potable. Si l’on mettait en place des actions pour suivre et optimiser ces consommations, on pourrait réaliser des économies de fonctionnement de 10 à 15 % par bâtiment.

Une telle action nécessite l’intervention d’un «conseiller en énergie partagé» sur un an et l’association Alter Alsace Energie pourrait se charger de ce suivi pour une prestation s’élevant à 570 € par bâtiment. Sachant que l’ADEME et la Région subventionnent cette démarche à hauteur de 60 %, il resterait à la charge de la Commune un montant de 228 € par bâtiment.

Cette offre est réservée aux communes de moins de 10 000 habitants et ne peut concerner que 3 bâtiments maximum.

Le conseil municipal est saisi de cette offre et les élus par 13 voix sur 14 (1 abstention) adhèrent au projet. Ils décident que :

- Karine JUNG et Rodolphe TROMBINI seront les référents de cette opération,
- la mairie, l’école élémentaire et la salle Saint-Wendelin seront les bâtiments concernés.

Karine JUNG rend également compte des autres points évoqués dans le cadre du plan climat au niveau du Pays Thur Doller, à savoir :

- TEPCV : après avoir obtenu une enveloppe de 500 000 €, une seconde enveloppe de plus de 1 000 000 d’€ a été demandée par le Pays Thur Doller. La commune de KRUTH a une nouvelle fois déposé un dossier pour la mise en place de Leds au niveau de l’éclairage public.
- La plate-forme pour la rénovation énergétique de maisons individuelles, avec un groupement d’artisans, est opérationnelle.
- Diverses animations sont prévues prochainement : grand marché des producteurs, « au boulot j’y vais à vélo », mais aussi des conférences et des ateliers.
- L’opération « Le jour de la nuit » est prévue en 2016 le samedi 8 octobre. Il serait intéressant que la commune y participe. Quelle action ? Quelle animation ? Ce point sera débattu lors de la prochaine commission « Communication et services à la population ».

V – SYNDICAT D’ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : REVISION DES STATUTS ET ADHESION NOUVELLE

Le Comité Syndical du 14 décembre 2015 a décidé de réviser les statuts du Syndicat d’électricité et de gaz du Haut-Rhin. Ces derniers dataient du 6 novembre 2000, et ne sont plus conformes aux évolutions législatives et réglementaires.

Le comité syndical du 29 février 2016 a adopté les nouveaux statuts révisés. Les modifications concernent essentiellement :

- le changement de dénomination suite à l’arrivée de deux Communautés bas-rhinoises : Syndicat d’électricité et de gaz du Rhin,
- l’élection de délégués des communes et communautés membres, compte-tenu de la modification de la carte de l’intercommunalité.

De plus, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé (18 communes bas-rhinoises avec 11 069 habitants) a confirmé lors de sa séance du 25 février dernier sa demande d’adhésion au Syndicat, avec le transfert de la compétence «électricité».

Cette demande d'adhésion a recueilli le consentement du Comité Syndical réuni le 29 février 2016.

Il appartient maintenant aux conseils municipaux et aux conseils communautaires de donner leur avis dans un délai de 3 mois sur cette révision des statuts d'une part, sur l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé d'autre part, soit jusqu'au 2 juin 2016 inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix sur 14 :

- émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016,
- demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat,
- émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

VI – VILLES ET VILLAGES FLEURIS : CAMPAGNE 2016

Chaque année, l'Association de Développement Touristique (ADT) du Haut-Rhin proposait à la commune d'adhérer à la «campagne de fleurissement» en vue d'obtenir le label «Ville et Village fleuris».

Cette inscription, qui est gratuite, permet aussi aux administrés d'être récompensés pour leur action individuelle.

Ces dernières années, aucune suite favorable n'avait été donnée à cette proposition car :

- le passage du jury est prématuré, avant la période de fleurissement,
- les critères de notation ne correspondaient pas aux actions de la commune.

Depuis 2016, c'est Haute-Alsace Tourisme qui a en charge la campagne de fleurissement, suite à la fusion des Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Des modifications sont intervenues cette année dans la démarche à mettre en œuvre, avec un nouveau règlement. Ainsi, pour une candidature au label «1^{ère} fleur» un dossier est à établir avant le passage du jury et avant le 30 juin prochain.

Ce document présentera la motivation de la commune pour sa candidature au label «Ville et Village fleuris» et intégrera les éléments de présentation du contexte territorial (culturel, social, économique et environnemental) ainsi que les renseignements sur les critères d'évaluation du label.

La notation se fera selon les critères suivants :

- | | |
|---|----------|
| a) fleurissement et aménagement du patrimoine végétal : composition,
harmonie de couleurs, pertinence des plantations en fonction des lieux, | 8 points |
| b) participation à l'amélioration du cadre de vie et valorisation touristique | 6 points |
| c) entretien, propreté et aspect général du bâti, de la composition ou du monument, | 3 points |
| d) respect de l'environnement, gestion de l'eau, de l'énergie et des intrants | 3 points |

A partir de cette année, la commune ne doit plus obligatoirement être inscrite au concours pour que les particuliers puissent participer. Chaque commune pourra présenter 7 candidats au maximum (toutes catégories confondues).

Après en avoir délibéré et en tenant compte de l'avis défavorable émis par la commission Communication et Services à la population lors de sa réunion du lundi 9 mai dernier, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à cette campagne de fleurissement pour l'année 2016.

VII – MOTION POUR LE MAINTIEN DU REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE

Ce point avait déjà été débattu lors de la séance précédente et les élus avaient décidé de se documenter pour avoir des informations supplémentaires. Le dossier est réexaminé.

Le régime local confère à 2.1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé très satisfaisante et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité.

Après délibération, et à l'unanimité, les élus de la commune de Kruth souhaitent témoigner de la nécessité de pérenniser le régime local. Ils demandent donc que ce régime local d'assurance maladie soit maintenu. Cette position est prise dans l'intérêt de tous les salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés.

VIII – DEMANDES DE SUBVENTION ET DE FINANCEMENT

Une demande de subvention est présentée et une demande de financement est débattue.

Les élus les examinent à l'aune des règles définies les années précédentes mais aussi de la situation spécifique résultant d'un sinistre. Les décisions suivantes sont prises :

1. Amis de la bibliothèque départementale de prêt

La société des amis de la bibliothèque départementale de prêt œuvre pour le développement de la lecture publique. Une subvention de 60 € est accordée pour l'année 2016. La dépense est inscrite à l'article 6574 du BP 2016.

2. Prise en charge d'un coût périscolaire

La commune prendra en charge le coût du service périscolaire durant la pause méridienne pour un enfant scolarisé à l'école de Kruth mais qui, pour des raisons de force majeure, habite Oderen depuis le lundi 18 avril.

La dépense pour les mois restants de l'année scolaire 2015-2016 est de 373 €. Le montant est disponible à l'article 6713 (secours et don) du BP 2016.